



Programme de Formation



Formation ACTU Droit Social & RH

Quelles solutions RH post COVID (structures de 50 sal & +)

Objectifs

- ✓ Se mettre à jour des évolutions du droit du travail
- ✓ Maîtriser le cadre juridique applicable et être capable de l'appliquer

Partie 1 – Les solutions de maintien de l'emploi par l'accord d'entreprise

- ✓ Cadre juridique applicable aux accords d'entreprise depuis les Ordonnances Travail
- ✓ Accord dérogatoire (contenu, avantages & inconvénients)
- ✓ Accord de performance collective (contenu, avantages & inconvénients)
- ✓ Accord de Réduction du Temps de Travail et de Maintien dans l'Emploi (contenu, avantages & inconvénients)

Partie 2 – La rupture conventionnelle collective

- ✓ Définition de la RCC
- ✓ Cadre juridique & négociation d'un accord
- ✓ Conditions dans lesquelles une RCC est applicable
- ✓ Droits attachés à la RCC pour le salarié
- ✓ Obligations pour l'employeur

Partie 3 – Le licenciement économique

- ✓ Analyse du motif économique (nouvelle définition depuis la loi travail)
- ✓ Ordre des licenciements & Obligation de reclassement
- ✓ Impacts pour les entreprises, Seuil de déclenchement du PSE
- ✓ Procédure applicable, rôle du CSE, Droits du salarié
- ✓ Risques inhérents au licenciement économique

Questions/ Réponses

Partie 4 – Questions / Evaluation / Conclusion

Public

Personnes en charge de la fonction RH, Dirigeants, Managers, Juristes, Salariés

Prérequis

Avoir une expérience opérationnelle de la fonction RH depuis au moins un an

Méthode pédagogique

Evaluation des attentes en amont de la formation par questionnaire

Déroulement pédagogique :

Phase 1 - Apport théorique : Présentation des mises à jour prévues et de l'actualité sociale

Phase 2 - Apport Pratique : Focus sur la mise en application des évolutions du droit du travail dans votre structure

Phase 3 - Echanges apprenant-formateur questions / réponses

Evaluation de l'atteinte des objectifs : Organisation d'un QCM en fin de la formation

Organisation (selon formule choisie)

FORMULE CLASSE VIRTUELLE

Modalités : Formation à distance d'une durée de 2 heures connectées en direct (7 apprenants maximum).

Activités proposées : Utilisation d'une plateforme pédagogique de type LMS/ Echanges synchrones / Questions-Réponses / Diffusion power point/ Tableau Virtuel / Forum en direct / Sondages)

Matériel : Ordinateur connecté à internet avec micro, une sortie audio et éventuellement web cam, l'utilisation du navigateur chrome est conseillée, le suivi sur smartphone en 4G est également possible.

Dates : Consultables directement sur le calendrier du site internet de Lexegalis :

<https://www.lexegalis.com/calendrier/> ou sur la boutique en ligne :

<https://www.lexegalis.com/boutique/actu-droit-social-rh-100-classe-virtuelle/>

FORMULE CLASSE PRESENTIELLE

Modalités : Formation en présentiel d'une durée de 7 heures de 9h15 à 17h15 (10 apprenants maximum).

Activités proposées : Echanges de pratique & d'expérience entre pairs / QCM

Dates : Consultables directement sur le calendrier du site internet de Lexegalys : <https://www.lexegalys.com/calendrier/> ou sur la boutique en ligne : <https://www.lexegalys.com/boutique/actu-droit-social-rh-classe-presentielle/>

Lieu : Dans nos locaux situés au 75, rue Marcellin BERTHELOT – ANTELIOS D – 13290 Aix en Provence, Repas pris en charge par LEXEGALIS (Intra entreprise nous consulter).

Intervenants : Frédéric BERTUCCI ou Delphine WITKOWSKI Juristes en Droit Social & Consultants RH

Organisme : LEXEGALIS N° Déclaration d'Activité OF 93 131 254 313

Qualité : Organisme certifié OPQF et référencé DATADOCK

Clients en situation de handicap :

Référent handicap à contacter : Chloé d'Arco cda@lexegalys.com / 0442277963

Partenaires orientation : CAP EMPLOI

Accessibilité de nos locaux aux personnes en situation de handicap

Modalités et délais d'accès

Modalités :

- 1-Traitement de la demande de formation
- 2-Envoi d'une proposition
- 3-Validation du devis
- 4-Envoi de la convocation
- 5-Envoi du lien de connexion (classe virtuelle)
- 6-Démarrage de la formation

Délai d'accès : De 48 h à 1 semaine

Budget par apprenant (Prise en charge OPCO)

Classe virtuelle : Tarif HT : 150 € / pers / durée de 2 heures

Classe présentielle : Tarif HT : 450 € / pers / durée 7 heures

*Possibilité de construire un parcours sur-mesure d'1/2 journée ou d'une journée
(Nous consulter)*